

## Conseil d'arrondissement du 5 mars 2018

---

### Vœu pour un déplacement d'un passage piétons A l'angle de la rue Boissonade et du Boulevard Montparnasse

Déposé par le Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail  
et adopté lors de la réunion plénière du 30/01/2018

#### Exposé des motifs

---

La circulation des véhicules rue Boissonade débouche avec un feu tricolore sur le Boulevard Montparnasse. La présence des couloirs réservés aux bus au milieu du boulevard, et délimité par des murets, ne permet donc aux véhicules que de virer sur la droite. Or au débouché de ce virage se trouve un passage piéton dont l'usage est autorisé lorsque le feu est vert pour la sortie de la rue Boissonade.

Il en résulte donc une situation de risque pour les piétons qui pourrait être évitée : il suffirait de déplacer le passage piétons en amont (dans le sens de circulation de la voie ouest-est) du carrefour avec la rue Boissonade

#### Vœu

---

Sur proposition du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail, le conseil d'arrondissement émet le vœu que le passage piétons situé au carrefour de la rue Boissonade et du Boulevard Montparnasse soit déplacé en amont de ce carrefour.

